

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du conseil municipal</b> <b>Séance du 31 Juillet 2020</b></p>
--

L'an 2020, le 31 juillet 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Arlette LE BRETON GUÉNÉGO, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, David SAYER, Patrice KNUCHEL, Lydie HAMON, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, Elisabeth BOITET

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés :

Guillaume LECARDONNEL, procuration donnée à Hervé GUILLON-VERNE  
Samantha BONICKI, procuration donnée à Estelle TIDU

Date de la convocation : 25/07/2020

Secrétaire de séance : Estelle TIDU

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020
- Devis :
  - Logement communal rue du Rohelet : bardage
  - Sécurité services techniques : alarme
  - UC ordinateur Secrétaire de Mairie
- La formation des Élus
- Préau Classe Ecole (avenants au marché de travaux)
- Personnel cantine (remplacement de 2 salariées)
- Tarif Cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2020
- Contre-proposition Antargaz (chauffage Espace Culturel du Pont-Gohlen)
- Commissions contrôle des listes électorales
- Épicerie ambulante
- Participation financière Séché Environnement

**QUESTIONS DIVERSES**

- Chaudière mairie
- Réfection chœur de l'église

- CR des commissions (voiries, animations, solidarité)
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Charte Accessibilité
- Projet éco-pâturage
- 

#### 🔗 **Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 Juillet**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-Verbal de la séance du 9 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, le Procès-verbal du 09/07/2020, à l'unanimité des voix exprimées

#### 🔗 **Logement communal rue du Rohelet : bardage**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LCM Couverture de Larré relatif à la réfection du bardage du logement communal situé 1 rue du Rohelet. Le devis s'élève à 3.801,85 € TTC.

#### 🔗 **Sécurité services techniques**

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SECURITAS de Saint-Herblain pour la mise en place d'un système de sécurité aux ateliers techniques municipaux. Le devis d'élève à 3.660,00 € TTC

#### 🔗 **Acquisition matériel informatique mairie**

Le conseil municipal décide d'acquérir auprès de la société Média Bureautique de Vannes du matériel informatique (unité centrale) pour le service Secrétariat de la Mairie pour un montant de : 1.303,20 € TTC.

#### 🔗 **La formation des Élus**

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal doit dans les trois mois suivant son renouvellement délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la collectivité est annexé au compte administratif. Ce document donne lieu à débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le montant total des dépenses de formation (qui incluent les remboursements et compensations précitées) ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du même montant. Ces charges constituent, pour le budget des collectivités, une dépense obligatoire.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal

- Valident l'inscription du droit à la formation dans les thématiques en lien avec la fonction exercée par les conseillers municipaux.
- Fixent le montant des dépenses annuelles de formation à hauteur de 20% de l'enveloppe indemnitaire de fonction

La dépense à engager figurera sur le budget 2021

Le programme de formation s'appuiera sur les propositions de l'ARIC (Asso Régionale d'information des collectivités territoriales).

#### 🔗 **Préau Classe Ecole (avenants au marché de travaux)**

Le Conseil Municipal accepte l'avenant (en moins-value) de l'entreprise Boussicaud (lot étanchéité) pour un montant de - 2.470 €.

Objet de la modification : bardage en cassettes non réalisé. Nouveau montant de marché : 15.190,86 € HT

#### 🔗 **Personnel cantine (remplacement de 2 salariées)**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision des 2 agents employés à la cantine de ne pas renouveler leur contrat à temps partiel (9h/semaine) pour la prochaine rentrée scolaire 2020.

Mme le Maire a contacté la société Néo 56 à Questembert qui propose la mise à disposition, durant la période scolaire, de 2 personnes à raison de 2,25 h par jour au tarif horaire de : 20.30 € /personne (toutes charges comprises). Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### 🔗 **Tarif Cantine et garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Suite à une augmentation des tarifs du prestataire de repas CONVIVIO et aux frais engendrés par les dispositions sanitaires liées au COVID, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 15 centimes au prix du repas de la cantine scolaire et le fixe à 3.20 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Les tarifs de la garderie restent inchangés.

#### 🔗 **Contre-proposition Antargaz (chauffage Espace Culturel du Pont-Gohlen)**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la nouvelle proposition de la société Antargaz en date du 31 juillet :

Tableau comparatif

	PRIMAGAZ		ANTARGAZ
LOCATION ANNEE 1	175	LOCATION ANNEE 1	74,71
LOCATION ANNEE 2	175	LOCATION ANNEE 2	74,71
LOCATION ANNEE 3	175	LOCATION ANNEE 3	74,71
LOCATION ANNEE 4	175	LOCATION ANNEE 4	74,71
LOCATION ANNEE 5	175	LOCATION ANNEE 5	74,71
GAZ ANNEE 1 (4T7 X 740 €)	3478	GAZ ANNEE 1 (4,7 X 890 €)	4183
GAZ ANNEE 2 (4T7 X 740 €)	3478	GAZ ANNEE 2 (4,7 X 890 €)	4183
GAZ ANNEE 3 (4T7 X 1020 €)	4794	GAZ ANNEE 3 (4,7 X 890 €)	4183
GAZ ANNEE 4 (4T7 X 1020 €)	4794	GAZ ANNEE 4 (4,7 X 890 €)	4183
GAZ ANNEE 5 (4T7 X 1020 €)	4794	GAZ ANNEE 5 (4,7 X 890 €)	4183
<b>TOTAL</b>	<b>22213</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21288,55</b>

Soit une économie de 924,45 € en restant chez votre fournisseur **ANTARGAZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition remise par la société Antargaz et charge Madame Le Maire de faire le nécessaire auprès de la société PRIMAGAZ pour annuler le contrat signé le 27 février 2020.

La société Antargaz s'engage à prendre en charge les frais de dédit d'un montant de 490 €.

#### ✚ **Commissions de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle s'assure, notamment, de la régularité de la liste électorale. Elle est constituée de :

2 Conseillers municipaux : ont été désignés Loïc Hans (Titulaire) et Cyrille Kerrand (suppléant)

2 Délégués de l'Administration

2 Délégués du Tribunal de Grande Instance

#### ✚ **Épicerie ambulante**

Mme le Maire a reçu Mme Angélique BELLEC, gérante de l'épicerie ambulante « TiBoco ».

A partir du 8 septembre 2020, Mme BELLEC est autorisée à stationner sur la place Guillaume Pichon, le mardi à partir de 17h00 et s'engage à régler, à la mairie de Larré, la somme de 2.20 € par jour de présence.

#### ✚ **Soutien de Séché Environnement**

Le Conseil Municipal approuve le soutien de Séché Environnement à la commune de Larré dans le cadre de l'acquisition d'un équipement pour la cour de l'école (train).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ✚ **Chaudière mairie**

A la demande de certains conseillers municipaux, des devis complémentaires ont été demandés pour remplacer la chaudière fuel, initialement prévue, par une pompe à chaleur. Les artisans sollicités ne nous ont pas encore fait parvenir leurs devis. Dans l'attente, la décision du conseil est reportée.

#### ✚ **Réfection chœur de l'église**

Nous n'avons pas reçu la totalité des devis demandés, la décision du conseil est donc reportée.

#### ✚ **Renouvellement ligne de trésorerie**

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'accord du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 150.000 € (taux Euribor 3 mois moyenné + 1.12%)

#### ✚ **Charte Accessibilité**

Mme le Maire rend compte de la visite de M. Yann Jondot, le 20 juillet, qui a donné lieu à la signature de la charte d'engagement en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. M. Jondot préconise l'achat d'une rampe pliable et transportable pour permettre l'accès à tous les lieux publics ou privés des personnes handicapées. Cette rampe serait mise à disposition des Larréens (sous certaines conditions). Le conseil a en pris acte, des devis vont être demandés.

#### ✚ **Point projets en cours : éco-pâturage**

A la demande de la commission Environnement, des contacts ont été pris auprès de professionnels spécialisés dans l'éco-pâturage susceptibles d'intervenir sur certaines parcelles communales en friche. L'étude est en cours.

## 🏠 CR des commissions

### Travaux de voiries 2020

Programme des travaux de voirie à réaliser par Questembert Communauté (montants TTC) :

Chemin Belle Alouette	3.394,60 €
Chemin Eolienne n° 1	2.182,90 €
Kerplat	3.463,10 €
Le Quinquis	1.179,14 €

### Journées Européennes du Patrimoine – 18, 19 et 20 septembre 2020

La commission propose de mettre en place une animation autour de la locomotive (locomobile) et de travailler sur ce projet (exposition photo, présentation de la locomotive, voir avec J. Le Monnier pour pouvoir atteler la machine agricole en sa possession avec la locomotive).

### Commission Solidarité

- Point sur l'organisation mise en place : division de la commune par secteurs et 1 référent par secteur
- Nouveaux arrivants : cérémonie d'accueil prévue fin d'année
- Repas du CCAS : samedi 21 Novembre
- Maisons fleuries : réflexion en cours car peu d'inscriptions

### Commission enfance et jeunesse

- accueil du centre de loisirs cet été à Larré : bilan positif
- contact du service de QC pour que la commune puisse avoir accès à la maison des jeunes
- boîtes à idées réalisées à positionner dans la commune
- protocole sanitaire de rentrée pour l'école reçu.
- bilan sur la journée du 23 juillet "bus animation" : une belle réussite. Larré est la commune ayant eu le plus de participations (20 personnes le matin / 30 l'après-midi)
- prochaine commission le 31/08

**La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au : Vendredi 18 Septembre à 20h00**